



# PROCÈS-VERBAL

## MAI 2020

---

Le 29 avril 2020 à 19 heures, séance de travail préparatoire à la séance ordinaire du conseil du 4 mai 2020 en visioconférence.

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, le lundi 4 mai 2020 à 19 heures 30.

Le conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton siège en séance ordinaire par voie visioconférence.

**SONT PRÉSENTS** à cette visioconférence : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Rémi Laprise et Mario Nadeau, conseillers. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Mathieu Therrien, maire suppléant.

**SONT ABSENTS** : monsieur Bruno Gagné, maire, ainsi que monsieur Sylvain Gagné-Bernier, conseiller.

Assistent également à la séance par visioconférence madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée, ainsi que M. André Bernard, responsable du service incendie et de la voirie.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire suppléant souhaite la bienvenue et ouvre la séance.

**Résolution : 01-05-2020 (acceptation de la séance ordinaire par voie visioconférence)**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, datée du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence (Zoom). Adoptée.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire à huis clos ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 6 avril 2020 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Demande de subvention (dons) ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :
  - Adoption du règlement 03-2020, modifiant l'article 10 du règlement 01-2020, règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 et les conditions de perception ;
  - Chemin Saint-Rémi, suivi du dossier ;
  - Voirie :
    - Achat de calcium liquide et en flocons ;
    - Fauchage des routes ;
    - Balayage des rues et stationnements ;
    - Nivelage des routes ;
    - Achat d'engrais, paillis, terre pour l'entretien du parc ;

- Entretien des fleurs du parc municipal ;
- Concassage de pierre ;

- Mandat d'un vérificateur externe pour la reddition de comptes pour le programme de Recyc-Québec ;
  - Présentation des rapports financiers consolidés pour l'année 2019, résolution d'acceptation ;
9. Varia :

—  
—  
—

10. Comptes ;
11. Période de questions ;
12. Levée de la séance.

### **Résolution : 02-05-2020**

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2020**

Une copie du procès-verbal du 6 avril 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

### **Résolution : 03-05-2020**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la première période de questions.

Aucune question n'a été transmise par courriel.

### **5. CORRESPONDANCE**

#### **Résolution : 04-05-2020 (appui pour le déploiement d'internet haute vitesse)**

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle reliée à la COVID-19 force plus que jamais les gens à appliquer la distanciation physique entraînant ainsi que l'utilisation accrue des services Internet ;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que tous les citoyens puissent bénéficier d'un accès aux services internet haute vitesse aussi appelé « Internet Large Bande » afin que tous puissent télétravailler, communiquer avec leur proche, se tenir informés, étudier, se divertir et faire des rencontres virtuelles ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour la large bande du Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui permet aux entreprises de télécommunication canadiennes de soumettre des demandes de financement pour la réalisation de projets d'amélioration de la couverture Internet dans les régions où il a un grand besoin de services Internet à large bande et sans-fils mobiles ;

CONSIDÉRANT QUE Cogeco Connexion est déjà présent dans certaines municipalités de notre territoire pour le déploiement de son service Internet, mais que plusieurs secteurs sont encore non ou mal desservis à ce jour, compte tenu de notre territoire rural, pour ce service considéré dorénavant comme essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des services Internet permettra aux ménages, aux entreprises et aux institutions communautaires de suivre le rythme de l'évolution technologique et de participer pleinement à l'économie numérique ;

ATTENDU QUE le manque d'accès à un service « Internet à haut débit » a empêché les résidents de profiter des nombreuses possibilités offertes, des services gouvernementaux et de télétravail, devenus essentiels pour poursuivre les activités professionnelles ;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, la couverture Internet à haute vitesse doit être disponible et de qualité sur tout le territoire de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard et unanimement résolu

QUE le conseil municipal de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton reconnaît les efforts que COGECO Connexion déploie, appuie sa demande au Fonds du CRTC pour les communications à large bande et espère que Cogeco Connexion recevra du CRTC le financement nécessaire à son projet sur notre territoire pour faire de l'amélioration de la connectivité une réalité pour notre communauté. Adoptée.

**Résolution : 05-05-2020 (projet de récupération de la tubulure d'érablière)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de participer, pour une quatrième année, au projet de recyclage de tubulure d'érablière. Le tout est conditionnel à ce que les quatre autres municipalités participent (Ste-Lucie de Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet, Lac-Frontière et Saint-Just-de-Bretenière) au projet et que les frais relatifs à la gestion et au transport soient divisés entre les municipalités participantes. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 06-05-2020 (renouvellement d'adhésion)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de renouveler la carte de membre municipal, pour l'année 2020, du Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny. Coût : 100,00 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

À cause de la Covid-19, le ministère de la Culture et des Communications à Québec informe les municipalités que les bibliothèques publiques doivent demeurer fermées jusqu'à nouvel ordre.

**6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)**

Aucune demande.

**7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES**

M. André Bernard, responsable de la voirie et du service incendie, informe les membres du conseil des travaux d'entretien des routes réalisés et à venir. Des travaux de maintenance devront être effectués sur le tracteur John Deere de la municipalité.

À cause de la COVID-19, aucune date n'a été émise par le gouvernement pour l'ouverture des terrains de camping et des chalets de location. Donc, le Centre de Plein-Air ne peut ouvrir ses portes pour l'instant. Le dossier est à suivre.

**8. DISCUSSIONS DIVERSES**

**Résolution : 07-05-2020 (adoption du règlement 03-2020, règlement modifiant l'article 10 du règlement 01-2020, règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 et les conditions de perception)**

ATTENDU QUE la Municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a adopté le 3 février 2020 le règlement 01-2020, règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 et les conditions de perception applicables pour l'année 2020

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu par règlement et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller, M. Mario Nadeau, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2020, et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de modifier l'article 10 du règlement 01-2020 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement 03-2020, règlement modifiant l'article 10 du règlement 01-2020, règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 et les conditions de perception. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

---

### **Règlement 03-2020**

#### RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 01-2020, RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

ATTENDU QUE la Municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a adopté le 3 février 2020 le règlement 01-2020, règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 et les conditions de perception applicables pour l'année 2020

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu par règlement et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller, M. Mario Nadeau, lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 6 avril 2020, et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 10 du règlement n° 01-2020 est remplacé par le suivant :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, taxes foncières et de services municipaux (égouts, matières résiduelles) aux droits de mutations immobilières (taxes de Bienvenue), qui demeure impayée en date du 31 mars 2020 est établi à 0 % par année et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Que les intérêts cumulés sur les montants en souffrance auprès de la municipalité précédant le 31 mars demeurent payables, mais seront également gelés jusqu'au 2 octobre 2020 ;

Que le conseil décrète qu'un taux d'intérêt de **15 %** par année est applicable aux taxes impayées à échéance ainsi qu'à toute autre créance impayée à partir du 2 octobre 2020.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Mathieu Therrien,  
maire suppléant

Doris Godbout,  
d.g. et sec.-trés

---

**Résolution : 08-05-2020 (chemin Saint-Rémi, chemin du Québec Compostelle)**

CONSIDÉRANT QU'aucune discussion ou entente de quelque forme que ce soit n'a été conclue entre la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton et les initiateurs du projet Québec Compostelle pour de l'hébergement ou recevoir les marcheurs dans notre municipalité ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de demander aux initiateurs du projet Chemin du Québec Compostelle de retirer, dans les plus brefs délais, toute mention ou information laissant supposer que notre municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton est impliquée dans ce projet et de ne plus utiliser le nom de la municipalité dans leurs publicités. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 09-05-2020 (achat de chlorure de calcium liquide)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de faire l'achat de 16 500 litres de chlorure de calcium liquide à l'entreprise Transport Adrien Roy & Filles au coût de 0,362 \$/litre. Ce prix comprend le matériel, le transport et l'épandage du chlorure de calcium liquide, taxes en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

L'achat d'environ deux palettes de 35 sacs de chlorure de calcium en flocons est à prévoir.

**Résolution : 10-05-2020 (débroussaillage, fauchage des routes)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de mandater l'entreprise en débroussaillage DSL Multi-services inc. pour faire des travaux de débroussaillage mécanisé (maximum 40 heures) dans l'emprise des routes municipales. Taux 106,00 \$/heure, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 11-05-2020 (balayages des rues et stationnements)**

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de confier le contrat de balayage de rues et stationnements à la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy. Taux horaire 115,00 \$/heure, incluant l'équipement et la main-d'œuvre. Les frais de déplacement du tracteur et du balai sont en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 12-05-2020 (nivelage des routes)**

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de mandater l'entreprise Coopérative de gestion forestière des Appalaches pour effectuer des travaux de nivelage, dans les routes de classe 1 et 2 et classe 3. Travaux d'entretien réguliers pour la saison estivale 2020. Le taux horaire 130,00 \$/heure, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 13-05-2020 (achat engrais, terre, paillis, etc.)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de paillis, terre, engrais et autres matériaux nécessaires à l'entretien du parc municipal. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 14-05-2020 (entretien des fleurs du parc)**

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de Mme Karine Nadeau pour l'entretien printanier des fleurs du parc municipal. Coût 105.00 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 15-05-2020 (concassage de pierre, gravière)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a demandé un prix la tonne à trois entreprises spécialisées dans les travaux de concassage de pierre, pour un maximum de 10 000 tonnes ;

CONSIDÉRANT QUE dans la demande de prix, la Municipalité ne s'est pas engagée à conclure un contrat au terme de cette demande de prix ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Lucien Fournier & Fils à 4,03 \$ la tonne, concassage de 0-20B, minimum 10 000 tonnes ;

Après discussion, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de confier le mandat de concassage de pierre à l'entreprise Lucien Fournier & fils inc. au coût de 4,03 \$ la tonne, pour un maximum de 10 000 tonnes. Le contrat doit comprendre le concassage, le tamisage, la main-d'œuvre et l'équipement. Les travaux devront être effectués au cours de l'été 2020. Le prix sera acquitté à la fin des travaux en fonction des quantités réelles, maximum 10 000 tonnes. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 16-05-2020 (mandat d'un vérificateur externe pour la reddition de comptes du programme Recyc-Québec)**

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de mandater la firme Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L. du Lac-Etchemin, comme vérificateur externe pour la reddition des comptes du programme Recyc-Québec 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution : 17-05-2020 (acceptation du rapport financier 2019)**

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L. a procédé à la vérification des livres comptables de la municipalité pour l'année financière 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie abrégée du rapport financier consolidé 2020, avec présentation graphique, a été remise à chaque membre du conseil pour lecture ;



CONSIDÉRANT QUE madame Julie Roy de la firme comptable Lemieux Nolet, comptable agréés S.E.N.C.R.L., a présenté et expliqué le rapport financier 2019 et les graphiques par visioconférence lors de la séance de travail du 29 avril 2020 ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU que les membres du conseil municipal acceptent le rapport financier consolidé 2019 tel que déposé et présenté par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L. du Lac-Échemin. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **9. VARIA**

### **Résolution : 18-05-2020 (achat d'outillage)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'une clé à choc Milwaukee, numéro de série 2767-22, au coût de 545,00 \$, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **10. COMPTES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Doris Godbout

Salaires du 22 mars au 25 avril 2020

6 149,69 \$

## **COMPTES**

### **Résolution : 19-05-2020 (comptes)**

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de **20 022,02 \$**, soient payés ainsi que les salaires et que le maire ou maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions.

Aucune question.

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

### **Résolution : 20-05-2020 (levée de la séance)**

Il est 20 heures 25. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien,  
maire suppléant

Doris Godbout,  
d.g. et sec.-trés.

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

---